

Termes de références
Formation
Intelligence économique et fiscalité forestière

Introduction

L'importance de la forêt camerounaise se mesure à plusieurs niveaux. Il s'agit d'un secteur qui pèse à hauteur de 280 milliards FCA de produits bois commercés depuis le Cameroun chaque année, dont 36% exportés en Europe. C'est aussi le premier pourvoyeur d'emploi (après la fonction publique) avec plus de 23,000 emplois permanents dans le secteur formel principalement localisés en zone rurale et des centaines de milliers d'emplois dans le secteur informel. L'importance de la forêt camerounaise se mesure aussi à l'échelle mondiale dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

La maîtrise des informations sur les ressources forestières et sur les activités et produits du secteur forestier sont extrêmement utiles pour la prise de toutes les décisions liées au devenir de ce secteur.

L'intelligence économique (IE) consiste à collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique, afin de renforcer la compétitivité d'un secteur. Il s'agit d'une démarche transversale qui permet à travers différents échanges entre acteurs institutionnels de développer des stratégies de rayonnement d'une activité. L'Etat développe l'intelligence économique comme politique publique en accompagnant les entreprises à travers trois axes principaux : (1) la veille stratégique, (2) le soutien à la compétitivité des entreprises et (3) la garantie de la sécurité économique des entreprises.

Le travail récent mené dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne (indicateur 3.4) a révélé le besoin de renforcer les capacités d'analyse des différentes structures impliquées dans la veille économique du secteur forestier. Ces compétences seront particulièrement utiles au moment de développer des politiques de soutien à la compétitivité du secteur au travers notamment de mécanismes de fiscalité incitative en faveur de la gestion durable des forêts mais aussi pour pousser la profession vers davantage de transformation.

La décision par la CEMAC d'interdire l'exportation des grumes, initialement prévue en janvier 2022, a été postposée d'une année. Cette interdiction nécessite en effet une préparation à de multiples égards : sur le plan politique, industriel, commercial, fiscal, logistique mais aussi au niveau des capacités technique et de la formation professionnalisante. Cette période de transition décidée par les autorités régionales doit donc permettre d'éviter un changement de paradigme trop brutal risquant de mettre les entreprises du secteur en difficulté. C'est dans ce cadre que la présente formation est proposée.

Objectif de la formation

Acquisition de compétences en analyse et interprétation de données en vue d'améliorer la mobilisation des recettes domestiques et de fournir un outil d'aide à la décision en matière de fiscalité.

La formation est destinée à pouvoir être répliquées dans les autres pays de la région CEMAC (Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale).

Contenu de la formation

Deux modules seront dispensés :

Module 1 : Analyse et interprétation des données forestière

Le module évoluera de façon interactive en utilisant plusieurs cas pratiques basés sur des données réelles issues du secteur forestier (volumes DF10, volumes transportés, volumes exportés). Le module permettra d'introduire la notion d'intelligence économique et son importance en matière d'outil d'aide à la décision sur le plan économique mais aussi environnemental et social.

Des exemples de données issues du secteur forestier seront présentées en relation aux différents maillons de la filière et utilisées pour répondre à des questions prioritaires choisies par les participants selon leurs intérêts et selon les mandats de leur institution d'appartenance.

Les techniques d'analyse, de contrôle de cohérence entre jeux de données, de recoupement d'information et d'interprétation seront abordées.

Module 2: Fiscalité incitative

Le module est destiné à l'administration fiscale et vise à proposer des outils de simulations de scénarios fiscaux, sur base de statistiques forestières. Ici aussi plusieurs jeux de données seront mis à la disposition des participants pour effectuer des simulations suivants différents objectifs poursuivis.

Seront abordés en particulier :

- La fiscalité écologique, son principe et la différence avec une fiscalité de rendement
- Le système de bonus-malus, instrument de la fiscalité écologique dans un cadre de neutralité budgétaire
- La gestion dynamique du bonus-malus au cours du temps et de l'adoption de pratiques durables

Livrables

Présentations powerpoint

Évaluation des acquis (QCM)

Évaluation de la formation (questionnaire)

Rapport synthétique (5-10 pages)

Participants

La formation est destinée aux différents services de l'administration impliqués dans la gestion des données forestières et fiscales :

- Direction Générales des Impôts : 3 personnes
- Direction Générale des Douanes : 2 personnes
- Programme de Sécurisation des recettes Forestières : 5 personnes
- Ministère des Forêts et de la Faune : 5 personnes

Total : 15 personnes

Formateurs :

Deux experts seront mobilisés :

- Paolo Cerutti : expert CIFOR sur le volet analyse des données
- Alain Karsenty : expert CIRAD sur le volet fiscal

Date de la formation

5 jours de formation, 06 décembre – 10 décembre (TBC)

Financement

Co-financement :

- MINFI : mise à disposition de la salle, du matériel et des rafraichissements
- CIFOR : mobilisation de l'expert en analyse de données
- PPECF/KFW : mobilisation de l'expert fiscaliste